

Argelès-Gazost, le 22 mars 2021,

Mesdames et Messieurs les membres du  
conseil communautaire,

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine séance du conseil communautaire qui se tiendra **le lundi 29 mars 2021 à 19h00**, à la **salle de la Terrasse à Argelès-Gazost**, pour traiter des questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2021
- compte-rendu des décisions prises par le Président en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 17 juillet 2020 ;
- Projet « Lac des Gaves – seuil de Préchac » - information – en présence de M. le Sous – Préfet d'Argelès-Gazost.

## **1. FINANCES**

1.1. Comptes de gestion 2020

1.2. Comptes administratifs 2020

1.3. Affectation des résultats de l'exercice 2020

1.4. Subventions – régularisation d'attributions pour l'association « Jazz'Pyr », la commune de Cauterets et l'association « Pyrénissime Vélo Sport »

## **2. ADMINISTRATION GENERALE**

2.1. Ressources humaines – plan de formation 2021/2023

## **3. GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

3.1. Location des bennes à ordures ménagères et polybennes – secteur Viella - autorisation de signature du marché lot n°2

## **4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

4.1. Loi d'Organisation des Mobilités – compétences

4.2. Convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain 2021-2027 » - autorisation de signature

4.3. Candidature à une Opération Grand Site des Cirques et Vallées de Gavarnie-Gèdre

4.4. Convention de partenariat avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie relative au projet de résidence intergénérationnelle de la commune d'Arrens-Marsous

4.5. Convention de partenariat avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie relative au projet de logements et lotissements sociaux de la commune de Pierrefitte-Nestalas

## 5. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET TOURISME

5.1 Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la communauté de communes du Pays de Nay pour le projet de requalification du Col du Soulor

## 6. EDUCATION – ENFANCE JEUNESSE

6.1. Participation obligatoire aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame d'Argelès-Gazost – année 2021

6.2. Désaffectation des services publics de l'Education Nationale de l'école Parc Suzanne d'Argelès-Gazost

## 7. ENVIRONNEMENT

7.1. Guichet Unique Rénovation Energétique (GURE) – participation de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves vers le Département des Hautes-Pyrénées

7.2. Candidature de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves pour être déclarée « structure animatrice des 7 sites NATURA 2000 »

Compte tenu du contexte actuel et de l'obligation qui m'est faite d'organiser les réunions du conseil communautaire dans des salles permettant le respect des consignes sanitaires en vigueur, les gestes « barrières » devront être appliqués et le port du masque sera obligatoire. Chaque élu devra posséder son propre stylo pour émarger, voter et signer.

L'accès au public est interdit.

Dans l'attente de nous retrouver à cette occasion, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs, Chers collègues**, à l'expression de ma considération distinguée.

*et cordiale.*

Le Président,  
Noël PEREIRA DA CUNHA

